

Les modifications apportées par rapport à la version de l'Avant-Programme 2008 sont surlignées en violet clair

<b>Concours</b> (catégorie): <b>CSIV-B</b>
<b>Lieu:</b> <b>DIJON - BONVAUX</b>
<b>Date:</b> <b>16/04/10 - 19/04/10</b>
<b>FN:</b> <b>FRANCE</b>

## CONDITIONS GENERALES

Le concours est organisé conformément

- Aux Statuts de la FEI (22<sup>ème</sup> édition, en vigueur au 15 April 2007, révision effective au 21 novembre 2008)
- Au Règlement Général (23<sup>ème</sup> édition, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009)
- Au Règlement Vétérinaire (11<sup>e</sup> édition, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009)
- Au Règlement des Concours de Saut d'Obstacles et ses Annexes (23<sup>ème</sup> édition, en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009),
- Au Règlement Spécial FEI pour Enfants et Cavaliers de Poneys, (9<sup>ème</sup> édition, 2008)
- CSI/CSIO Requirements (pour tous les CSI en Europe ainsi que dans le monde entier pour les catégories CSIO et Amateur),
- Equine Anti-Doping And Medication Control Rules (EADMCR) (1ère édition, révision effective au 10 avril 2008)
- FEI Anti-Doping Rules for Human Athletes (ADRHA) (2ème édition, révision effective au 1<sup>er</sup> janvier 2009)
- Ainsi qu'à toute révision ultérieure publiée par la FEI
- Les Statuts et le Règlement Général comportent une clause arbitrage selon laquelle, tout appel contre une décision rendue par la FEI ou l'un de ses organes, sera tranché exclusivement par le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) dont le siège est à Lausanne, Suisse.
- Les FN ont la responsabilité de s'assurer que l'âge des concurrents soit correct.

\*\*\*\*\*

**L'ANNEXE (13 PAGES) FAIT PARTIE INTEGRANTE DU PROGRAMME APPROUVE ET  
SIGNE ET DOIT ÊTRE DISTRIBUE AT TOUS LES OFFICIELS, AINSI QU'AUX  
FEDERATIONS ET ÊTRE DISPONIBLE POUR TOUT LE MONDE SUR DEMANDE**

**La signature qui suit doit être imprimée dans le programme**

Approuvé par la NF

Signature du Secrétaire Général

## Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

---

Ce programme est approuvé, si les corrections et les additions apportées par la FEI ont été effectuées. La Fédération Nationale et le Comité d'Organisation sont obligés de s'assurer que les sections obligatoires dans le programme approuvé sont transmises aux Fédérations invitées et aux Officiels pour leur information.

**N.B. Tout le texte en VERT doit être soigneusement noté par les Comité d'Organisation et les Fédérations Nationales et peut être supprimé du programme avant l'impression, UNIQUEMENT après l'approbation finale de la FEI.**

### AVIS CONCERNANT TOUS LES CONCOURS INTERNATIONAUX

Toutes les épreuves, autres que celles régies par le Règlement des Concours de Saut d'Obstacles, doivent être approuvées par la FEI avant de paraître dans le programme

Les avant-programmes des CSI-Cat. A pour P/Ch/J/YR/V ainsi que pour les CSI \*/\*\* sont approuvés par la Fédération Nationale responsable.

L'approbation finale par la FEI de l'Avant-programme, selon l'Art. 115.1, ne concerne que la conformité de son contenu avec les Statuts et les Règlements de la FEI. En aucun cas, elle ne saurait inclure une acceptation implicite d'une responsabilité quelconque pour des dommages causés à des tiers par le Comité d'Organisation, ses Officiels, les athlètes, les propriétaires et les chevaux

Les avant-programmes pour ces concours doivent parvenir au secrétariat de la FEI pour information au minimum 4 semaines avant le début du concours.

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

---

## I. INFORMATIONS GENERALES

### 1. DESCRIPTION DU CONCOURS (Art. 103, 420.1, 445)

**STATUT:** CSIYR-B  CSI2\*   
CSIJ-B  CSI1\*   
CSIP-B   
CSIch-B   
**CSIV-B**   
CSIAm-B  Other

(Merci de mettre un "X" dans la/les cases appropriée(s))

DATE (jj/mm/aa): 16/04/10– 19/04/10

LIEU: DIJON - BONVAUX

PAYS: FRANCE

Site internet: <http://www.bonvaux.ffe.com>

Accès : RD 971 direction Talant, Châtillon sur Seine , Troyes

Coordonnées du Terrain de Concours:

PRIEURE DE BONVAUX

ASSOCIATION DE CAVALIERS

21370 PLOMBIERES LES DIJON

Téléphone: 0380536546

### 2. ORGANISATEUR

Nom: A C DU PRIEURE DE BONVAUX

Adresse: A C DU PRIEURE DE BONVAUX

PRIEURE DE BONVAUX

ASSOCIATION DE CAVALIERS

21370 PLOMBIERES LES DIJON

Téléphone: 0380536546 Fax:

Email: [brigitte.debost@wanadoo.fr](mailto:brigitte.debost@wanadoo.fr)

Site Internet: [www.bonvaux.ffe.com](http://www.bonvaux.ffe.com)

### 3. COMITE ORGANISATEUR (Appendice A GR)

Président d'Honneur : François Rebsamen, Maire de Dijon

Président du Concours : Alain Ampaud, Président de l'A.C.P.B.

Secrétaire du Concours : Jean Aubertot, Alain Derouet,

Chef de Presse : Brigitte Debost

## Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

---

### 4. DIRECTEUR DU CONCOURS

Nom: DEBOST Brigitte  
Adresse: Prieuré de Bonvaux  
21370 Plombières les Dijon  
France  
Téléphone: +33(0)3 80 53 65 46 Fax: +33(0)3 80 53 65 46  
Email: brigitte.debost@wanadoo.fr

### 5. SPONSOR(S)

Ville de Dijon, Conseil Régional de Bourgogne, conseil Général de Côte d'Or, Piretti s.a. Les cassis Boudier, Carrefour, Joules Dijon, Dijon Céréales, Padd

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

---

## II. OFFICIELS (Veuillez-vous référer au Mémo à la page suivante)

### 1. JURY DE TERRAIN : (Art. 144, 149, 259.1)

Président: MARC BOTTEMINE (France)  
Membre: FRANCOIS MARI SOURON (France)  
Membre: ALAIN VITU (France)  
Membre: CAROLE VITU (France)

### 2. JUGE ETRANGER : (Art. 148, 259.1)

Nom:  
Adresse E-mail:

### 3. CHEF DE PISTE (Art. 151, 259.5.1)

Nom: MICHEL JULIAC (France)  
Adresse E-mail:

**ASSISTANTS CHEF DE COURSE Seuls les chefs de piste FEI de niveau 1\* peuvent être mentionnés.**

### 4. COMMISSION D'APPEL : (Art. 150, 160, 259.3)

Président:  
Adresse E-mail:

### 5. COMMISSAIRE EN CHEF : (Art. 155, 244.5, 259.6 et Manuel pour les Commissaires)

Nom: ISABELLE ADDED DURAND (France)  
Adresse E-mail: etex1@grouperhm.com

### 6. DELEGUE VETERINAIRE FEI : (Art. 154, 259.4.2, 1003, 1007)

Nom: YVES GAY (France)  
Adresse E-mail:

### 7. DELEGUE TECHNIQUE AJA : XAVIER DELALANDE(France)

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

---

## Mémo concernant les qualifications requises pour les officiels et les gains

Pour établir le niveau en étoiles d'un concours, veuillez vous référer au taux de change fixe disponible sur le site de la FEI, <http://www.fei.org/Disciplines/Jumping/Results/Documents/OFFICIAL%20CONSERION%20RATES%202009.pdf>

### CSI 2\*

Jury de Terrain:	Le Président doit être au minimum Juge International et un Membre doit être au moins Candidat Juge International
Juge Etranger:	Doit être Juge International s'il est le Président Jury de Terrain ou Candidat Juge International s'il est un Membre du Jury de Terrain (Le Juge Etranger est considéré comme un membre du Jury de Terrain)
Chef de Piste:	Doit être au minimum Candidat Chef de Piste International
Commission d'Appel:	Pas obligatoire, mais recommandée. Un Membre doit être au minimum Juge International de Saut d'Obstacles, actif ou retraité
Commissaire en Chef:	Doit être sélectionné dans la liste des Commissaires en Chef FEI pour le Saut d'Obstacles du Répertoire FEI
Délégué Vétérinaire FEI:	Doit être sélectionné dans la liste des Vétérinaires FEI du Répertoire FEI
Gains :	CHF 50'000.- à 149'999.-

### CSI 1\*

Jury de Terrain:	Le Président doit être au minimum Candidat Juge International et un Membre doit être au moins Juge National
Juge Etranger:	Le Juge étranger n'est pas obligatoire. Si le CO en nomme un, il doit être au moins Candidat Juge International (Le Juge Etranger est considéré comme un membre du Jury de Terrain)
Chef de Piste :	Doit être au minimum Candidat Chef de Piste International
Commission d'Appel:	Pas obligatoire, mais recommandée. Un Membre doit être au minimum Juge International de Saut d'Obstacles, actif ou retraité
Commissaire en Chef:	Doit être sélectionné dans la liste des Commissaires en Chef FEI pour le Saut d'Obstacles du Répertoire FEI
Délégué Vétérinaire FEI:	Doit être sélectionné dans la liste des Vétérinaires FEI du Répertoire FEI
Gains :	Maximum CHF 49'999.- (taux de conversion 1EUR = 1.60 CHF)

### CSI Cat B (Young Rider, Junior, Children, Pony, Amateur, Veteran)

Jury de Terrain:	Le Président doit être au minimum Candidat Juge International; deux Membres doivent être au minimum Juge National
Juge Etranger:	Le Juge étranger n'est pas obligatoire. Si le CO en nomme un, il doit être au moins Candidat Juge International (Le Juge Etranger est considéré comme un membre du Jury de Terrain)
Chef de Piste:	Doit être au minimum Candidat Chef de Piste International
Commission d'Appel:	Pas obligatoire mais recommandée. Un Membre doit être au minimum Juge International de Saut d'Obstacles, actif ou retraité
Commissaire en Chef:	Doit être sélectionné dans la liste des Commissaires en Chef FEI pour le Saut d'Obstacles du Répertoire FEI
Délégué Vétérinaire FEI:	Doit être sélectionné dans la liste des Vétérinaires FEI du Répertoire FEI
Gains :	Seul des prix en nature peuvent être offert

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

---

## III. CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES (Art. 201, 202)

### 1. DEROULEMENT :

Le concours se déroulera  à l'intérieur  à l'extérieur

### 2. PISTE DU CONCOURS (Art. 201):

Piste verte (80x80m - Nature : Herbe)

### 3. PISTE D'ENTRAINEMENT :

Paddock N°1 (80x60m - Nature : Sable)

Paddock N°2 (80x60m - Nature : Sable)

### 4. BOXES

Dimension des boxes : 3 m x 3 m (minimum 3m x 3m)

Boxes supplémentaires: 60 euros, à réserver avant la clôture des engagements (2 avril). Boxes disponibles à partir du mercredi 14 avril 2010.

### 5. INVITATIONS (Art. 115, 250, 251.1)

Nombre de FN invitées : 8

FN invitées : Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Grande Bretagne, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal, Suisse, USA, Venezuela, Pays-Bas

FN de réserve :

Nombre d'athlètes de la nation invitante : 50

Nombre d'athlètes étrangers : 100

Nombre d'athlètes par FN : 20

Nombre de chevaux par athlète : 3

Les athlètes sont invités par le CO, par l'intermédiaire de leur FN.

Un palefrenier par athlète.

## IV. ENGAGEMENTS (Art. 116, 251)

Tous les athlètes et chevaux prenant part à une compétition Internationale doit être enregistrés auprès de la FEI

Engagements de Principe : 26/02/10

Engagements Nominatifs : 19/03/10 (obligatoire pour Championnats et Jeux)

Engagements Définitifs : 02/04/10

Dernier délai pour changer

Athlètes et chevaux (Art. 251.4): 13/04/10

Montant de l'engagement par cheval :

CSIV-B: 250,00 EUR

Frais MCP : 12,50 CHF (Inclus)

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

---

## Pour les cavaliers étrangers, merci d'envoyer vos engagements à :

brigitte.debost@wanadoo.fr  
ou fax 00 33 3 80 53 65 46  
avec copie à la FFE : ffecompet@ffe.com

## Pour les cavaliers français :

Les demandes de participation devront être faites à partir du site [www.ffecompet.com](http://www.ffecompet.com)  
rubrique « mes demandes de participation » avant le 29/03/10 à minuit.

**ATTENTION AUCUNE DEMANDE PAR FAX OU PAR COURRIER NE SERA PRISE EN  
COMPTE**

Les engagements définitifs devront également être enregistrés à partir du site  
[www.ffecompet.com](http://www.ffecompet.com) rubrique « mes demandes de participation » avant le 05/04/10 à  
minuit.

## V. PRESTATIONS OFFERTES (Art. 132, 133)

### 1. ATHLETES

#### Hôtels:

Pour l'hébergement, s'adresser directement auprès de Brigitte Debost  
(brigitte.debost@wanadoo.fr)

Logement avec petit déjeuner du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_, pris en charge par le CO  le  
concurrent

Les repas seront pris en charge par le CO  l'athlète , du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ (où  
\_\_\_\_\_).

### 2. PALEFRENIERS

Les demandes de logement sont à envoyer avec les engagements.

Logement avec petit déjeuner du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_, pris en charge par le CO   
l'athlète

Les repas seront pris en charge par le CO  l'athlète , du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ (où  
\_\_\_\_\_).

Apéritif d'accueil le jeudi 15 à 19h

Dîner de gala le vendredi

Apéritif offert par les Quadras de Bourgogne le samedi à 18h30

**Le CO doit mettre à disposition suffisamment d'installations sanitaires, avec  
douches, eau chaude et froide, pour hommes et femmes. Ces installations  
doivent être maintenues propres tout au long du concours.**

### 3. CHEVAUX / PONEYS

Les frais de transport seront pris en charge par le CO  l'athlète .

Si par le CO, à \_\_\_\_\_ par km.

Pour les concours en Europe, le boxe est gratuit

Hors de l'Europe, le box est payé par le CO  l'athlète . Si par l'athlète, au prix  
de \_\_\_\_\_ par boxe.

### 4. ACCUEIL

### 5. TRANSPORT LOCAL – NAVETTE DE L'HOTEL AU TERRAIN DE CONCOURS

Pas de navette.



# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

---

## 6. PUBLICITE SUR LES ATHLETES ET LES CHEVAUX/PONEYS (Art. 136.1-2)

Les athlètes **sont** autorisés à porter le logo de leur sponsor personnel sur le tapis de selle, conformément à l'Art. 136.1-2. Le Commissaire en Chef contrôlera que la publicité portée par les athlètes et les chevaux est conforme à l'Article 136 du Règlement Général.

## VI. DIVERS

### 1. CLASSEMENT GENERAL A L'ISSUE DES EPREUVES

**Informations complètes sur les prix spéciaux distribués, tel que :**

Meilleur athlète :

(Description et valeur du prix)

Meilleur athlète étranger

(Description et valeur du prix)

Meilleur athlète du pays

(Description et valeur du prix)

Prix par équipes

(Description et valeur du prix)

### 2. PRIX - CLASSEMENT (Art. 126, 127, 128)

### 3. DISTRIBUTION DES PRIX

8 premiers à cheval, les suivants à pied

### 4. DEDUCTIONS

En ce qui concerne les cavaliers étrangers, l'article 30.11 de la loi de finances pour 1990, modifiant l'article 182B du code général des impôts, soumet les rémunérations versées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1990 à des personnes domiciliées hors de France pour des prestations artistiques ou sportives, fournies ou utilisées en France, à une retenue à la source spécifique de 15% sous réserves des dispositions des conventions internationales.

### 5. ASSURANCES

**Détails concernant les assurances pour les concurrents, chevaux, etc. Responsabilité du CO pour les dommages corporels ou de fortune, les dégâts de vol, feu, etc.**

"Tout athlète ou propriétaire de cheval/poney est seul responsable de tout dommage causé à un tiers par lui-même, ses employés, ses aides, ainsi que par son cheval/poney. Il est donc fortement recommandé à tout athlète ou propriétaire de contracter une assurance Responsabilité Civile (RC) avec une couverture suffisante pour les concours tant à l'étranger que dans son pays, et de maintenir cette police en vigueur."

### 6. FICHES DE SECURITE

LUWEX GmbH

## Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

---

### 7. SYSTEME DE CHRONOMETRAGE

Nom du fabricant: TAG Heuer                      Modèle: PTB 605 (22010002A)

### 8. TITRE D'ENTREE DANS L'ENCEINTE DE LA MANIFESTATION (Art. 133, 1005)

### 9. MEDECIN / SERVICE MEDICAL

Nom: Dr Manzoni                                      Telephone: 06 62 00 74 10

### 10. MARECHAL FERRANT

Nom: J.L. Bailly                                      Téléphone: 06 82 02 33 18

## VII. QUESTIONS VETERINAIRES (Art. 280, 1004.2, 1005, 1011)

### 1. INSPECTION DES CHEVAUX

Date (jj/mm/aa): 15/04/10

Heure: De 16:00 à 19:00

### 2. VETERINAIRE DU CONCOURS:

**Le vétérinaire traitant ne peut pas être la même personne que le Délégué Vétérinaire FEI.**

Nom: Clinique Voltaire

Adresse: 15 bis Bd Voltaire 21000 Dijon

### 3. FORMALITES DOUANIERES

**Détails sur les documents de douane requis, les postes frontières, leurs heures d'ouverture et les agences en douane.**

Adresse: 4, rue Hoche - BP 1533 - 21035 Dijon Cedex

Téléphone: Tél. 03 80 43 43 01 - Fax: 03 80 43 23 01

Adresse E-mail: ddsv21@agriculture.gouv.fr

### 4. CONDITIONS SANITAIRES A L'IMPORTATION DES CHEVAUX

**Détails sur les tests sanitaires, et cas échéant, sur la période et le protocole de quarantaine, etc. VEUILLEZ ANNEXER DES EXEMPLAIRES DE PERMIS D'IMPORTATION (POUR LES TESTS DE SANTE PAR DES LABORATOIRES) QUI SERONT REQUIS POUR LES CHEVAUX PARTICIPANT A CE CONCOURS. En cas de doutes ou de problèmes, nous vous prions de contacter le Département Vétérinaire dès que possible.**

## Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

---

### 5. LABORATOIRE DE CONTROLE DES MEDICATIONS

Détails concernant le laboratoire FEI, mentionné sur la liste, désigné pour effectuer des analyses de prélèvements en provenance de ce concours. (Rég. Vét. Art. 1021 et Bulletin FEI). La liste des laboratoires approuvés est disponible sur le site web de la FEI.

Nom: HFL Sport Science  
Quotient Bioresearch Limited

Adresse: Newmarked Road  
Fordham  
CB7 5WW Cambridgeshire, United Kingdom

Téléphone: +44 16 38 720 500 Fax:

Site web : [www.jfl.co.uk](http://www.jfl.co.uk)

**CE TEXTE DOIT ETRE INTEGRALEMENT IMPRIME DANS LE  
PROGRAMME**

**CODE DE CONDUITE FEI**

**POUR LE BIEN-ETRE DES CHEVAUX**

La Fédération Equestre Internationale (FEI) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre international qu'elles adhèrent au Code de Conduite de la FEI et qu'elles reconnaissent et acceptent que le bien-être du cheval soit en tout temps considéré comme souverain et qu'il ne soit jamais subordonné à aucune influence commerciale ou de compétition.

1. Le bien-être des chevaux prédomine sur toutes les autres exigences, à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclut la bonne gestion des chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage et la sellerie ainsi que le transport.
2. Pour être autorisés à concourir, les chevaux et les athlètes doivent être physiquement aptes, compétents et en bonne santé. Cela comprend l'utilisation de médicaments, les procédures chirurgicales qui menacent le bien-être ou la sécurité des chevaux, la gestation des juments et le mauvais usage des aides.
3. Les épreuves ne doivent pas porter préjudice au bien-être des chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétition, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du cheval à poursuivre son voyage après l'épreuve.
4. Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée. Cela recouvre les soins vétérinaires appropriés, les blessures pendant les concours, l'euthanasie et la retraite.
5. La FEI encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Une copie complète du présent Code peut être obtenue auprès de la Fédération Equestre Internationale, Avenue Mon-Repos 24, CH-1000, Lausanne 5, Suisse.

Téléphone: +41 21 310 47 47. Le Code est disponible en français et anglais. Il peut également être consulté sur le site internet de la FEI: [www.horsesport.org](http://www.horsesport.org).

# Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

## E P R E U V E S

Les compétitions Internationales ne devraient pas commencer avant 8h00 ni finir après 23h00

### Horaire préliminaire

1er jour (09h00)	Epreuve(s) n° 1, 2, 3, 4
2ème jour (09h00)	Epreuve(s) n° 5, 6, 7
3ème jour (09h00)	Epreuve(s) n° 8, 9, 10, 11

**DOTATION TOTALE BRUT:** 0,00€  
+ valeur de prix en nature (si applicable)

	Nom de l'épreuve	Montants (Monnaie) CADEAUX
Epreuve n°1	CSI Vétérans B - <b>PRIX SEEDITH</b>	
Epreuve n°2	CSI Vétérans B - <b>PRIX PADD</b>	
Epreuve n°3	CSI Vétérans B - <b>PRIX DES CASSIS BOUDIER</b>	
Epreuve n°4	CSI Vétérans B - <b>PRIX SEEDITH</b>	
Epreuve n°5	CSI Vétérans B - <b>PRIX JOULES DIJON</b>	
Epreuve n°6	CSI Vétérans B - <b>Prix TOP REMORQUES – IFOR WILLIAMS</b>	
Epreuve n°7	CSI Vétérans B - <b>PRIX LAMBHEY MOULIN DES PRES</b>	
Epreuve n°8	CSI Vétérans B - <b>PRIX VILLE DE DAI X</b>	
Epreuve n°9	CSI Vétérans B - <b>PRIX DIJON CEREALES</b>	
Epreuve n°10	CSI Vétérans B - <b>PRIX DU CG COTE D'OR</b>	
Epreuve n°11	CSI Vétérans B - <b>Prix PIRETTI – VILLE DE DIJON</b>	

### PREMIER JOUR

DATE : 16/04/2010

2 Epreuves par cheval autorisées le vendredi uniquement  
**COMPETITION No 1 (prévue à 09h00) PRIX SEEDITH**

CSI Vétérans B - Epreuve internationale *Petit Tour*

Barème A à temps différé (Art. FEI 274.5.2 & 238)

1<sup>ère</sup> phase : 6 à 8 obstacles

2<sup>ème</sup> phase : ouverte à tous les cavaliers ayant terminé la première phase

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 110 cm

Nombre de chevaux par athlète : 2 ne participant pas à l'épreuve N°2

Dotation totale de l'épreuve : Prix en nature

**COMPETITION No 2 (prévue à la suite) PRIX PADD**

CSI Vétérans B - Epreuve internationale *Grand Tour*

Barème A à temps différé (Art. FEI 274.5.2 & 238)

1<sup>ère</sup> phase : 6 à 8 obstacles

2<sup>ème</sup> phase : ouverte à tous les cavaliers ayant terminé la première phase

Vitesse : 350 m/min

## Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

---

Hauteur des obstacles : 120 cm

Nombre de chevaux par athlète : 2 ne participant pas à l'épreuve N°1

Dotation totale de l'épreuve : Prix en nature

### **COMPETITION No 3 (prévue à la suite) PRIX DES CASSIS BOUDIER**

CSI Vétérans B - Epreuve internationale *Petit Tour*

Barème A au chrono sans barrage (Art. FEI 236 & 238.2.1)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 110 cm

Nombre de chevaux par athlète : 2 Ne participant pas à l'épreuve N°4

Dotation totale de l'épreuve : Prix en nature

### **COMPETITION No 4 (prévue à la suite) PRIX SEEDITH**

CSI Vétérans B - Epreuve internationale *Grand Tour*

Barème A au chrono sans barrage (Art. FEI 236 & 238.2.1)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 120 cm

Nombre de chevaux par athlète : 2 Ne participant pas à l'épreuve N°3

Dotation totale de l'épreuve : Prix en nature

<b>DEUXIÈME JOUR</b>	<b>DATE : 17/04/2010</b>
----------------------	--------------------------

### **COMPETITION No 5 (prévue à 09h00) PRIX JOULES DIJON**

CSI Vétérans B - Epreuve internationale *Grand Tour*

Barème A chrono + barrage chrono (Art. FEI 236 & 238.2.2)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 120 cm

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve : Prix en nature

### **COMPETITION No 6 (prévue à la suite) PRIX TOP REMORQUES-IFOR WILLAMS**

CSI Vétérans B - Epreuve internationale *Petit Tour*

Barème A chrono + barrage chrono (Art. FEI 238.2.2)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 110 cm

Nombre de chevaux par athlète : 3

Dotation totale de l'épreuve : Prix en nature

### **COMPETITION No 7 (prévue à la suite) PRIX LAMBHEY MOULIN DES PRES**

CSI Vétérans B - Epreuve internationale

Epreuve des Nations par équipes de 4 cavaliers (ou 3) Ep. 2 manches : 1<sup>ère</sup> manche au chrono et 2<sup>ème</sup> manche sans chrono (Art. FEI 256.2 + 273.1, 3.1,4.1 +264.9.2.2) comptant pour la Coupe Ambassador 2010

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 110-120 cm

## Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

---

Maximum 3 équipes par nation. Ordre de départ de la 1<sup>ère</sup> manche par tirage au sort

Départ de la 2<sup>ème</sup> manche dans l'ordre inverse du classement à l'issue de la 1<sup>ère</sup> manche . 2<sup>ème</sup> manche ouverte aux 6 meilleures équipes de la 1<sup>ère</sup> manche et, en cas d'égalité de points pour la 6<sup>ème</sup> place, le temps des 3 meilleurs cavaliers dans la 1<sup>ère</sup> manche sera pris en compte ;

Barrage pour la 1<sup>ère</sup> place pour les équipes à égalité de points au total des 2 manches : 1 cavalier par équipe.

1 cheval par athlète sauf cas exceptionnel pour compléter une équipe après accord du jury. Chevaux ne participant pas aux épreuves 5 et 6

Dotation totale de l'épreuve : Prix en nature

### TROISIÈME JOUR

DATE : 18/04/2010

#### **COMPETITION No 8 (prévue à 09h00) PRIX DE LA VILLE DE DAI X**

CSI Vétérans B - Epreuve internationale *Petit Tour*

Epreuve à difficultés progressives+joker (Art. FEI 269.5)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 110 cm

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve : Prix en nature

#### **COMPETITION No 9 (prévue à la suite) PRIX DIJON CEREALES**

CSI Vétérans B - Epreuve internationale *Grand Tour*

Epreuve à difficultés progressives+joker (Art. FEI 269.5)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 120 cm

Nombre de chevaux par athlète : 2

Dotation totale de l'épreuve : Prix en nature

#### **COMPETITION No 10 (prévue à la suite) PRIX DU CONSEIL GENERAL DE COTE D'OR**

##### **Epreuve comptant pour la qualification pour la Coupe Challenge AJA 2010**

CSI Vétérans B - Epreuve internationale

Barème A chrono + barrage chrono (Art. FEI 238.2.2)

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 110 cm

Nombre de chevaux par athlète : 1

Dotation totale de l'épreuve : 10 Prix en nature

Réservé aux cavaliers inscrits à la Coupe Challenge AJA

#### **COMPETITION No 11 (prévue à la suite)**

## Liste de contrôle pour Avant-Programme Saut d'Obstacles 2010

---

### GRAND PRIX PIRETTI ET VILLE DE DIJON

#### Epreuve comptant pour la Coupe d'Europe AJA 2010

CSI Vétérans B - Epreuve internationale

Ep. 2 manches au chrono et sans chrono (Art. FEI 273.1,2.2,3.1,4.1)

Parcours différent pour la 2<sup>ème</sup> manche

Départ de la 2<sup>ème</sup> manche dans l'ordre inverse du classement de la 1<sup>ère</sup> manche

2<sup>ème</sup> manche ouverte aux 20 meilleurs de la 1<sup>ère</sup> manche

Barrage au chronomètre pour la première place

Vitesse : 350 m/min

Hauteur des obstacles : 120 cm

Nombre de chevaux par athlète : 1

Dotation totale de l'épreuve : Prix en nature pour les 16 meilleurs cavaliers

**THE APPENDIX (13 PAGES) IS PART OF THIS APPROVED AND SIGNED  
SCHEDULE AND MUST BE DISTRIBUTED TO ALL OFFICIALS AND NFs AND IS  
AVAILABLE TO OTHERS UPON REQUEST**

#### **IMPORTANT**

La valeur du 1er prix ne doit pas dépasser le 1/3 du total des gains distribués pour la compétition. Le nombre minimal de gains proposés pour chaque compétition doit être alloué sur la base d'un gain pour chaque groupe de 4 athlètes entamé, avec un minimum de cinq gains. Le montant total des gains indiqué pour chaque compétition dans le programme doit être distribué (GR Art 127, 128).

La valeur de tout prix en nature doit être mentionnée, ainsi que la marque et le modèle pour les voitures.

#### Instructions pour la répartition des gains:

- Pas plus de 1/3 des gains totaux pour la compétition pour la 1<sup>ère</sup> place;
- La répartition de la 1<sup>ère</sup> à la 8<sup>ème</sup> place (minimum) suivant un ordre de distribution décroissant raisonnable doit être imprimé dans le programme.
- Le montant minimum assigné au dernier compétiteur doit être indiqué dans le programme;
- Minimum 25% des concurrents doivent recevoir un gain (un prix pour chaque groupe de 4 athlètes entamé, mais au minimum 5 prix s'il y a 20 partants ou moins dans la compétition).
- La FEI à modifier la répartition des prix proposée si nécessaire.